

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 18 juillet 2008
(convocation du 7 juillet 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Juillet Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DAVID Jean-Louis à/c de 12 h 40
M. BENOIT Jean-Jacques à M. LABISTE Bernard à/c de 13 h 15
Mme. BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel
M. CAZABONNE Didier à Mme. FAYET Véronique
M. DUCHENE Michel à M. BRON Jean-Charles
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à/c de 13 h 15
M. ANZIANI Alain à M. GUICHOUX Jacques à/c 13 h 15
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. BRUGERE Nicolas à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. DANJON Frédéric à Mme. CURVALE Laure
M. DELAUX Stéphan à M. GAUTE Jean-Michel
M. DUBOS Gérard à Mlle. DELTIMPLE Nathalie
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain

Mlle. EL KHADIR Samira à M. RAYNAUD Jacques jusqu'à 13 h 00
puis à M. MERCIER Michel à/c de 13 h 00
Mme. FAORO Michèle à Mme. FOURCADE Paulette
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. AMBRY Stéphane à/c de 13 h 15
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel à/c de 13 h 15
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à/c de 13 h 15
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. POIGNONEC Michel à/c de 11 h 00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme. PIAZZA Arielle à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent à/c de 13 h 15
M. RAYNAL Franck à M. MILLET Thierry
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. LIRE Marie Françoise
M. TRIJOULET Thierry à M. CHARRIER Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics – Construction du Tramway 1ère phase – Ligne A – Bordeaux
– Construction de l'œuvre « La maison aux personnages » et de ses abords –
Appel d'Offres – Attribution**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la réalisation d'œuvres d'art contemporain en relation avec la mise en service du tramway, la Communauté urbaine de Bordeaux a sollicité le partenariat du Ministère français de la culture et de la communication qui permet de réaliser des projets dans l'espace social avec des artistes, en partenariat avec les collectivités publiques. Ces projets sont réalisés dans le cadre de la 1^{ère} phase du tramway de l'agglomération bordelaise.

Dans ce sens, un contrat en date du 21 juillet 2006 a été conclu entre la Communauté urbaine de Bordeaux et les artistes Ilya et Emilia Kabakov. Ce contrat vise à la réalisation ainsi qu'à l'installation de l'œuvre d'art unique et originale intitulée « La maison aux personnages » place Amélie Raba Léon à Bordeaux. Cette œuvre se compose d'un bâtiment et de ses installations intérieures.

Afin de concevoir et superviser la réalisation de ce bâtiment et de ses abords, la Communauté urbaine de Bordeaux a conclu un marché de maîtrise d'œuvre avec un groupement composé de « La nouvelle agence – SARL d'architecture », mandataire, et du bureau d'études CETAB Ingénierie, le 25 septembre 2006 pour un montant de 51 346,89 € ht.

Lors de la séance du 25 mai 2007, le Conseil de communauté a autorisé, par délibération n°2007/0387, la Communauté urbaine à passer un marché d'Appel d'offres ouvert décomposé en 2 lots pour un montant estimatif de 608 000 € ht.

La Commission d'appel d'offres du 19 décembre 2007 a déclaré « infructueux » le lot 1, aucune offre n'ayant été déposée, et a autorisé la poursuite de la procédure sous la forme d'un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence (article 35 II-3 du Code des Marchés Publics).

La Commission d'appel d'offres du 13 février 2008 a déclaré infructueux le lot 2, toutes les offres étant supérieures à l'estimation, et a autorisé le lancement d'un marché négocié sans publicité avec mise en concurrence préalable conformément à l'article 35-I.1 du Code des Marchés Publics. Seuls les quatre candidats ayant présenté une offre lors de la procédure antérieure, à savoir les sociétés JUGLA, DV construction, CARI et INTARSION ont été admises à participer à cette nouvelle consultation.

La consultation pour les travaux de voirie et espaces verts correspondant initialement au lot 1 s'est déroulée pendant le mois de février 2008. Le dossier a été envoyé à l'entreprise Aquitaine Travaux Publics (A.T.P.) qui a remis une offre de 224 203,30 € ht, pour une estimation de l'administration de 180 000 € ht.

La négociation, qui s'est déroulée en mai 2008, a permis de réduire le montant de l'offre à 210 000 € ht.

La consultation pour les travaux de construction du bâtiment correspondant initialement au lot 2 s'est déroulée pendant le mois d'avril 2008. Les dossiers ont été envoyés aux quatre entreprises ayant formulé une offre lors de la première consultation. Les quatre entreprises ont remis de nouveau une offre. Elles varient de 429 000 € ht à 601 945,11 € ht, pour une estimation de 428 000 € ht. A l'issue de la négociation, qui s'est déroulée en mai 2008, l'offre la moins disante, de l'entreprise DV construction, s'est révélée être la meilleure.

Le dépassement de l'enveloppe globale allouée pour ce projet est de 31 000 € ht concernant essentiellement les travaux de voirie et d'espaces verts.

Cela s'explique par l'augmentation du coût des matériaux, et la grande diversité des tâches qui nécessite le recours à de nombreux sous-traitants ou fournisseurs.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 juin 2008 et a émis un avis favorable à l'attribution des deux marchés.

Il convient d'attribuer les deux marchés suivants :

- marché des travaux de voirie et des espaces verts : 210 000 € ht ;
- marché des travaux concernant la construction du bâtiment : 429 000 € ht.

En application des articles L.2121.12 et L.2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Le financement de ces dépenses est à imputer au budget Annexe Transport, Exercices 2008 et suivants :

- travaux de voirie et espaces verts : Chapitre 23 - Article 23150072 - Programme TW10B – CRB H340 ;
- construction du bâtiment : Chapitre 23 - Article 23180102 - Programme TW10J – CRB H340.

Aussi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à :

- signer les marchés de construction de l'oeuvre « la maison aux personnages » et de ses abords, d'une part pour les travaux de voirie et d'espaces verts avec l'entreprise

ATP pour un montant de 210 000 € ht, et d'autre part pour la construction du bâtiment avec l'entreprise DV construction pour un montant de 429 000 € ht ;

- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Mme DIEZ et M. SOLARI votent contre.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 juillet 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 JUILLET 2008**

PUBLIÉ LE : 30 JUILLET 2008

M. GÉRARD CHAUSSET